



Sorbs



MAIRIE de **SORBS**

14, Route du Mas de Villevieille - 34520 – **SORBS**

+ 33 4 67 44 52 52

mairie.sorbs@lodevoisetlarzac.fr - www.sorbs.fr

Procès-verbal Conseil Municipal SEANCE du Dimanche 28 Mars 2021

Sorbs, le 29 Mars 2021

Date de convocation : Jeudi 25 Mars 2021

Date d'affichage : Jeudi 1^{er} Avril 2021

Présents : Mmes FRONTIN Claudine - VIALA Malory et MM. CAMPLO Ludovic - CAUVAS Sébastien - RANDON Christian - OLLIER Eric

Absent excusé : Mme Micheline Bonnet, pouvoir à Mme Viala Malory

La séance démarre à 10h20.

Mme Malory Viala est désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

- **Délibération relative à l'intervention d'un employé pour l'entretien du village**

Après une rencontre avec la Mairie du Caylar, proposition d'une intervention d'un agent un jour par mois pendant 5 mois puis, d'un jour par semaine pendant 30 semaines.

Les interventions incluent le salaire journalier, les charges, le camion, les divers outillages et s'élèvent à 190 € par jour. Soit un estimatif de : 6650€/an.

Une convention sera établie entre les deux communes.

Après concertation, l'équipe municipale valide cette proposition en incluant dans la convention une clause de rupture avec un préavis de trois mois.

Approuvé à l'unanimité

- **Délibération relative à l'engagement de dépenses concernant l'entretien de l'église**

Une demande d'intervention a été faite auprès de Marc Cassayre, spécialiste travaux périlleux.

- Nettoyage des chéneaux : tarif de 400€ à 420€ / jour (en fonction des détritux à emporter), intervention par échelle avec ensuite cordage.

- Diagnostic sur l'état général, les travaux nécessaires, au vu de son expérience sur ce genre d'intervention.

A noter qu'un conseil sera également donné concernant la réalisation d'une grille de protection pour empêcher que les oiseaux entrent dans l'édifice lorsque la porte d'entrée reste ouverte aux fins d'aérer le bâtiment.

L'Equipe Municipale donne son accord pour une demande de devis détaillé.

Approuvé à l'unanimité

- **Délibération autorisant le dépôt de demande de subvention dans le cadre du FAIC concernant les investissements relatifs à la réalisation d'un espace de rencontre intergénérationnel (terrain de boule / jeux pour enfants / tables et bancs)**

Cet espace serait situé sur le site du boulodrome et sur le terrain attenant. Le projet inclut la rénovation du terrain de pétanque, la création d'une aire de jeux pour enfants ainsi que l'installation d'une table de ping-pong, de bancs supplémentaires et de tables de pique-nique.

Après concertation l'équipe municipale, reporte à une prochaine séance (avant juin) séance le dépôt du dossier dans l'attente de précision concernant le cout de l'opération.

A noter un accompagnement d'Hérault ingénierie sur ce projet.

- **Délibération autorisant la candidature à l'appel d'offre « en faveur de l'eau et de la biodiversité » (Agence de l'eau et OFB), pour la rénovation des marres.**

L'équipe Municipale décide de ne pas saisir cet appel d'offre dans l'immédiat afin de pouvoir bénéficier de l'expertise du Conservatoire des Espaces Naturels, lequel pourrait intervenir début 2022 dans le cadre de la réalisation par la commune d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

- **Délibération autorisant l'ONF à procéder aux coupes de bois prévues à partir de 2021 conformément aux dispositions de la convention « d'aménagement de la forêt communale de Sorbs 2021/2040 »**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer sur l'état d'assiette et destination des coupes de bois.

Cette délibération arrête l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation ; décide que les coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2021 seront vendus en bloc et sur pied ; donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.

Approuvé à l'unanimité

- **Délibération d'ester en justice- cabinet d'avocats VPNG**

Etant entendu que la délibération du CM du 26 juin 2020 – DE 2020 020- autorise Monsieur e Maire à ester en justice pour toute affaire le nécessitant.

Monsieur le Maire informe qu'afin de défendre la commune et le Maire dans l'affaire Zuccali, qui assigne la commune au tribunal administratif, le cabinet d'Avocats VPNG de Montpellier est choisi pour ester en justice au nom de la mairie.

Le CM après avoir délibéré désigne le cabinet d'Avocats VPNG pour ester en justice au nom de la mairie.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.

- **Délibération relative à la participation financière suite à l'adhésion de la commune de Sorbs au PLUI**

Il n'y a pas lieu de délibérer sur la participation du PLUI, cela concerne uniquement les communes qui n'ont pas de plan d'urbanisme et Sorbs a une carte communale.

- **Délibération relative à l'adoption du rapport du RPQS du service public d'assainissement collectif 2019.**

Le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) d'Assainissement Collectif pour la Commune de Sorbs est présenté au Conseil Municipal, le Maire propose d'adopter ce rapport, de transmettre ce rapport aux Services Préfectoraux, de mettre en ligne ce rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA Approuvé à l'unanimité

- **Questions diverses :**

- désherbage, débroussaillage :

Afin de respecter le PAPPH la pratique du fauchage tardif est maintenue. L'intervention des brigades vertes est prévue cette année du 21 Juin au 25 Juin ; le listing des tâches effectuées précédemment est présenté. Les fréquences d'interventions et le matériel utilisé est détaillé dans le document du PAPPH

La traversée du village est une route départementale, les services départementaux en assurent le désherbage.

- Entretien des chemins :

Suite à la demande de conseil auprès d'Hérault Ingénierie, le service équipement de Lodève interviendra pour avis technique, la commission répertorie les interventions qui semblent nécessaires.

La séance est levée à 12h 25.

Le Maire

